

# flexado

## Conditions spécifiques

Droit d'utilisation lieux de travaux flexibles et espaces de réunion  
- versie 2021.v.1

**Les conditions néerlandaises de Flexado B.V. sont toujours décisives. La traduction en français n'est pas effectuée par un traducteur juré et est uniquement à considérer comme une traduction textuelle des conditions néerlandaises. Il est impossible de faire recours à la traduction en justice.**

## Article 1

### Définition

1.1 un lieu de travail flexible est un lieu de travail consistant en une table de travail et une chaise qui sont offerts par Flexado sur un site chez un partenaire commercial de Flexado.

1.2 Un espace de réunion est une salle de réunion, un espace de groupe ou autre espace offert par Flexado sur un site chez un partenaire commercial de Flexado.

## Article 2

### Applicabilité des conditions générales et conditions spécifiques

2.1 En plus de ces conditions spécifiques, lieux de travail flexibles et espaces de réunion, les conditions générales de Flexado sont également valables et font intégralement partie du (des) contrat(s) entre le client et Flexado.

## Article 3

### Réservation

3.1 Le client peut réserver un lieu de travail flexible ou un espace de réunion en ligne via [www.flexado.com](http://www.flexado.com), par e-mail à l'adresse suivante : [backoffice@flexado.com](mailto:backoffice@flexado.com) ou par téléphone via Flexado.

3.2 Si le client, quelle qu'en soit la raison, désire annuler la réservation, alors le client doit en informer par écrit Flexado. Le jour où Flexado reçoit l'annulation est décisif pour la définition des frais d'annulation.

Les frais d'annulation sont :

- 0 % de la somme principale, si le client annule au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de réservation,
- 25 % de la somme principale, si le client annule au plus tard 2 jours ouvrables avant la date de réservation,
- 100 % de la somme principale, si le client annule au plus tard 1 jour avant la date de réservation.

3.3 Le client peut uniquement utiliser le lieu de travail flexible ou l'espace de réunion conformément aux heures convenues.

3.4 Si le client n'utilise pas ou pas entièrement le temps réservé, alors il n'y aura pas de restitution.

3.5 Si le client désire prolonger le temps réservé, alors ceci se fera uniquement si l'espace concerné est encore disponible. Dans ce cas, le temps supplémentaire sera facturé au client conformément au tarif valable.

3.6 Si l'espace n'est pas disponible, le client devra quitter l'espace. Si un espace alternatif est disponible, le client pourra réserver cet espace au tarif valable.

## Article 4

### Règlement intérieur

4.1 Un règlement intérieur est valable sur tout site dans lequel des lieux de travail flexibles et/ou des espaces de réunion peuvent être réservés. Les clients sont tenus de respecter ce règlement intérieur. Ce règlement intérieur est imposé aux clients pour des raisons de santé, sécurité, prévention d'incendie ou de la garantie d'une bonne ambiance professionnelle. Le client est tenu de demander le règlement intérieur sur le site concerné.

## Article 5

### Services

5.1 Si présents, le client peut réserver divers services sur le lieu de travail flexible et/ou l'espace de réunion, comme du café/thé, une connexion internet, etc. Ces services sont facilités par le partenaire commercial de Flexado. Flexado facturera les frais de ces services au client.

## Article 6

### Plusieurs personnes

6.1 Il est interdit de fixer rendez-vous avec plusieurs personnes sur un seul lieu de travail, contenant une seule table de travail et une seule chaise. Le cas échéant, un espace de réunion ou un espace de groupe devra être réservé.

## Article 7

### Responsabilité

7.1 La responsabilité de Flexado est limitée conformément aux conditions générales.

7.2 Flexado ne sait pas si tous les bureaux et chaises de bureaux etc. chez le partenaire business de Flexado répondent à la législation et la réglementation valable, dont les normes ARBO. Flexado n'est pas responsable de quelque dommage ou blessure en résultant. Le client peut demander sur site si l'inventaire répond aux normes ARBO.